

DAVID KENT REMPORTE DEUX PRIX PRESTIGIEUX DE BENCHMARK LITIGATION CANADA POUR 2021 : « MEILLEUR AVOCAT PLAIDANT DE L'ANNÉE EN DROIT DE LA CONCURRENCE » ET « MEILLEUR AVOCAT PLAIDANT »

Publié le 23 septembre, 2021

Catégories: [Actualités](#)

McMillan est fier de féliciter David Kent, avocat exceptionnel, pour ses prix « Meilleur avocat plaidant de l'année en droit de la concurrence » et « Meilleur avocat plaidant » pour 2021.

[David Kent](#) est associé principal au sein des groupes de pratique Litige commercial, Concurrence, antitrust et investissements étrangers et Propriété intellectuelle. Il possède une vaste expertise dans les domaines des cartels internationaux, transfrontaliers et nationaux, ainsi que des complots et des actions collectives. David a agi en défense dans certaines des poursuites au criminel les plus importantes et les plus complexes au Canada concernant des cartels ainsi que dans bon nombre de procès civils dans le même domaine, notamment visant les vitamines, le carton doublure, les contrats à terme standardisés sur le cuivre, les composantes d'ordinateurs (mémoires vives dynamiques et statiques et mémoires flash, écrans LCD et CRT), les livres électroniques, les cartes de crédit, les obligations SSA et les pièces d'automobile. Dans le domaine des actions collectives, sa carrière couvre soixante décisions canadiennes, dont certaines ont fait précédent, sur un large éventail de questions, comme les complots, le droit des valeurs mobilières, la compétence en matière de cartels, l'administration transfrontalière de la preuve et la certification et le règlement des actions collectives.

Dans des entrevues menées par Benchmark, David a été décrit par les clients et par ses pairs comme méritant au plus haut point la renommée dont il jouit à l'échelle nationale pour son acuité dans les domaines de la concurrence et antitrust. « David a participé à chacune des actions collectives en matière de concurrence au Canada », a indiqué l'un.e de ses pairs. « On ne trouve pas plus intelligent et chevronné que lui en matière de concurrence ».

Les avocat.e.s du groupe de [litige et règlement des différends de McMillan](#) représentent avec succès des clients canadiens et étrangers dans pratiquement tous types de différends commerciaux et quasiment tous ressorts. Si les services de McMillan sont fréquemment retenus pour assurer le respect des droits d'entreprises

clientes et la défense de leurs produits et marques, le cabinet représente et conseille aussi des gouvernements, des organismes gouvernementaux et des tribunaux, ainsi que des organisations et groupes internationaux. Les avocat.e.s du groupe sont formés en common law et en droit civil, parlent couramment plusieurs langues et jouissent d'une vaste expérience du litige, de l'arbitrage et de la médiation aux échelons national, transfrontalier et international. Nos avocat.e.s sont reconnu.e.s pour leur créativité et leur efficacité dans le règlement satisfaisant des différends, tant judiciaire qu'extrajudiciaire.